

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VALLÉES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE

## Délibération N°20250105

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-trois janvier à 20 h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et l'Anille légalement convoqué s'est réuni à La Chapelle Huon en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel LEROY.

### Étaient Présents :

|                       |   |
|-----------------------|---|
| Date de convocation   | MM. BORDEAU Christian, BOSNYAK Yvan, CHABILLANT Jean-Luc, DUPIN Christian, FLAMENT Dominique, GAUTHIER Renaud, GRÉMILLON Patrick, GUIBERT Aris, LABURTHE-TOLRA Benjamin, LACOCHE Jacques, LEBERT Philippe, LEDIEU Christophe, LEROY Michel, MARIAIS Jean-Pierre, MARTEL Jean-Pierre, MASSÉ Nicolas, MERCIER Marc, NICOLAÏ Christophe, VADÉ Prosper et Mmes BESNIER Claire, BONNEFOY Béatrice, BRIGANT Nicole, DAVID Isabelle, GAUTIER Cindy, GERMAIN Martine, JUMERT Annie, LELONG Françoise, MERCIER Nadine, NELET Annie, PRIEUR Sergine, membres titulaires, M. HUGUET Jean-Pierre, membre suppléant. |
| 15 janvier 2025       |   |
| Date d'affichage      |   |
| 15 janvier 2025       |   |
| Nombre de conseillers |   |
| En exercice : 42      |   |
| Présents : 31         |   |
| Votants : 38          |   |

### Étaient excusés :

M. CHÉRON Michel  
M. FOUCAULT Yves  
M. GUIBERT Cédric donne pouvoir à Mme BONNEFOY Béatrice  
M. JAMOIS Xavier donne pouvoir à M. MARTEL Jean-Pierre  
M. MORIN Sébastien  
M. PARIS Hubert donne pouvoir à M. GRÉMILLON Patrick  
M. PLUT Jean-Claude donne pouvoir à Mme PRIEUR Sergine  
M. POTTIER Louis remplacé par son suppléant M. HUGUET Jean-Pierre  
Mme MENU Catherine donne pouvoir à M. MERCIER Marc  
Mme RENARD Candy  
Mme ROUGET Anne-Marie donne pouvoir à M. FLAMENT Dominique  
Mme STERBA Éléonora donne pouvoir à M. LABURTHE-TOLRA Benjamin

Monsieur GAUTHIER Renaud est nommé secrétaire de séance.

## **OBJET : REGLEMENT DE CONSERVATION DE LA VOIRIE D'INTERET COMMUNAUTAIRE**

Vu le code de la voirie routière, article L.141-12 et R141-22,

Vu les statuts de la communauté de communes,

Vu la compétence optionnelles création, aménagement, entretien de la voirie

Vu les commissions voirie du 20 juin, du 17 septembre et du 16 décembre 2024,

Le Président propose un règlement de conservation de la voirie d'intérêt communautaire pour la communauté de communes des Vallées de la Braye et de l'Anille.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

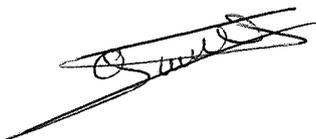
- **ACCEPTE** le règlement de conservation de la voirie d'intérêt communautaire tel qu'annexé.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.  
Extrait certifié conforme.

Saint Calais, le 23 janvier 2025

Le secrétaire de séance,

Renaud GAUTHIER



Le Président,

Michel LEROY



**COMMUNAUTÉ de COMMUNES des  
VALLÉES de la BRAYE et de l'ANILLE**  
10, Rue Saint-Pierre  
72120 SAINT-CALAIS